



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION**

Accès au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire de La Bonneville sur Iton,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu le Code général de la fonction publique ;  
 Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;  
 Vu les lignes directrices de gestion de la commune de La Bonneville Sur Iton en date du 08/12/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme LOUSTAU Hélène, <i>adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe</i> Echelon : 09 <i>par ancienneté</i>	1	01/01/ 2025 Favorable

Total promouvables : 1  
 Nombres d'hommes : 0  
 Nombre de femmes : 1

Total promus : 1  
 Nombres d'hommes : 0  
 Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché ;
- adressé au Président du Centre de Gestion, par téléversement sur la plateforme Agirhe ;
- notifié à l'intéressée.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à La Bonneville-sur-Iton, le 28 février 2025

Le Maire

Olivier RIOULT